



DU BON USAGE DES MAILS

ECOLE NOTRE DAME DE LA SALETTE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026



Afin de faciliter la communication entre les familles et l'équipe enseignante, chaque professeur de l'école dispose d'une messagerie professionnelle. Vous trouverez ci-dessous les adresses mails des enseignants de l'école ainsi que les règles permettant d'assurer un bon usage de ce nouvel outil.

Cette correspondance numérique sera utilisée pour :

- les informations sur la vie de classe
- les demandes de rendez-vous
- les absences
- toute notification écrite concernant votre enfant de votre part ou de la part de l'enseignant.

Les **absences** doivent être signalées en laissant un message sur le répondeur au 02.51.42.23.25 ou par mail directement à l'enseignant ou aux enseignants concernés, **avant 8h15**.



Enseignants	Classes	Adresses professionnelles
Marion CONTAMINE	TPS-PS-MS-GS	m.contamine@larabateliere-ndlasalette.fr
Manon DENOUE	CP	m.denoue@larabateliere-ndlasalette.fr
Angélique MICHAUD	CE1-CE2	a.michaud@larabateliere-ndlasalette.fr
Mathieu SACHOT	CM1-CM2	m.sachot@larabateliere-ndlasalette.fr
Marie-Laure DUBREUIL	CM1-CM2	ml.dubreuil@larabateliere-ndlasalette.fr

Vous pouvez également contacter les associations de parents d'élèves par mail

Association	Adresses professionnelles
APEL	apel@larabateliere-ndlasalette.fr
OGE	ogec@larabateliere-ndlasalette.fr
OGE (président)	president-OGEC@larabateliere-ndlasalette.fr
OGE (trésorières)	tresorier.ogec@larabateliere-ndlasalette.fr

Vers une communication responsable

1. Le droit à la déconnexion.



- Chaque courriel n'impose pas une réponse immédiate ni le jour même.
- Les courriels ne pourront pas être lus sur temps de classe par les enseignants. Merci donc d'anticiper tout message.
- Toute réponse à vos courriels se réalisera sur l'amplitude horaire 08h00-18h00.

2. La confidentialité des propos.



- Chaque utilisateur veillera à adresser son mail au(x) seul(s) interlocuteur(s) concerné(s).

3. Le respect de son interlocuteur.



- Les propos tenus par chaque utilisateur dans la correspondance numérique école-familles devront être en accord avec la législation sur le respect des personnes : interdiction de véhiculer tous types d'injures ou d'une manière générale, de porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel, et notamment les images des personnes).